

Compte-rendu de la réunion du Comité syndical Séance du 18 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit septembre à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le onze septembre deux mille dix-huit, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents: Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents; Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Camille BONDU, Albert COMBY, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Olivier DEHAESE (à partir du point 11), Jean-Pierre DELAUNAY, Michel JEULAND, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Patrick LE GUYADER, Robert MONNIER, Jean-Luc MORLAIS, Nadège NOISETTE, Jacques POUPART et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents: Loïc GODET, Vice-président, André COSSONNIERE, Valérie DESTRUHAUT, Didier DUPERRIN, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Yannick NADESAN, Franck NOEL, Alain PAUL, Jacques RENAULT et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 23 membres sur les 36 membres en exercice étant présents et que le Comité peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 3 juillet 2018
- 3. Administration Approbation du rapport d'activité 2017
- 4. Concession Composition de la commission concession dans le cadre du renouvellement du contrat de concession
- 5. Finances Décision modificative n° 5/2018
- 6. Finances Modification des montants de convention TEPCV avec la Communauté de Communes Au Pavs de la Roche aux Fées
- 7. Finances Sortie de biens de l'inventaire
- 8. Travaux Convention avec le Conseil départemental Réfection de chaussée à SAINT BROLADRE
- Marchés publics Avenants aux marchés de travaux de réseaux électriques, d'éclairage public et travaux annexes 2015-2018
- Marchés publics Marchés d'études et de travaux de réseaux électriques et travaux annexes 2019-2022
- 11. Marchés publics Marché de prestations de mesures de tension chez l'usager
- 12. Marchés publics Achat de deux véhicules
- 13. Eclairage public Transfert de la compétence éclairage Modification des statuts
- 14. Gaz Desserte de la commune de SAINT GERMAIN EN COGLES transfert de compétence au SDE35
- 15. Energie Convention de partenariat avec l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)
- 16. CCSPL Mise à jour de la liste des membres
- 17. Instances Calendrier 2019 des réunions du Bureau et du Comité syndical
- 18. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du Comité
- 19. Information des attributions exercées par le Président par délégation du Comité
- 20. Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président propose au Comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance. Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 3 juillet 2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité du 3 juillet 2018 est soumis pour approbation au comité syndical. Il a été adressé avec la convocation à la réunion du 18 septembre 2018.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 22 mai 2018
- 3. Finances Décision modificative n° 4/2018
- 4. Finances –Demandes de dérogations au guide des aides 2018
- 5. Finances Cession de bien immobilier à Chateaugiron
- 6. Finances Cession de biens à un tiers Câble HTA à Liffré
- 7. Finances IRVE Tarification de la recharge sur les bornes Béa
- 8. SEM Pacte d'actionnaires
- 9. Marchés publics Electric Tour 35
- 10. Commande publique Restaurant du Village des Collectivités Convention de groupement de commande entre le CNFPT, le CDG35 et le SDE35
- 11. Commande publique Informatique et Concession Convention de groupement de commande entre le SYDELA, le SyDEV et le SDE35
- 12. Ressources humaines Chargé de mission PEBreizh Précisions d'emploi Attribution d'un véhicule de fonction
- 13. Ressources humaines Adhésion à pôle emploi Rectification
- 14. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du Comité
- 15. Information des attributions exercées par le Président par délégation du Comité
- 16. Questions diverses.

Après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, le Comité syndical approuve, le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 3 juillet 2018

3- Administration – Approbation du rapport d'activité 2017

Conformément aux dispositions des articles L.5211-39 et 40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie 35 doit approuver le rapport d'activité de l'année 2017.

Après en avoir pris connaissance, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2017 du SDE35 qui sera adressé aux membres pour être soumis à l'approbation des assemblées délibérantes, accompagné de la synthèse présentée en séance.

Un exemplaire est annexé à la délibération.

4- Concession – Composition de la commission concession dans le cadre du renouvellement du contrat de concession

Le Président rappelle que le contrat de concession signé en 1992 entre le Syndicat départemental d'électrification d'Ille-et-Vilaine (devenu Syndicat Départemental d'Energie 35) et EDF (devenu ENEDIS) arrive à échéance fin juin 2022.

La FNCCR, Enedis et France Urbaine ont finalisé fin décembre 2017 un modèle de cahier des charges et ont signé un accord-cadre incitant les syndicats, d'une part à prendre en compte ce modèle pour les futurs contrats de concession, et d'autre part à renouveler ceux-ci avant le 1^{er} juillet 2021.

Au regard des enjeux stratégiques, techniques et financiers de ce futur cadre contractuel avec les concessionnaires, et compte-tenu du contexte évolutif et novateur du secteur de l'électricité, la commission concession, créée lors du Comité du 5 mai 2015, est appelée à travailler dès à présent au renouvellement du contrat actuel.

Une présentation de la méthode de travail envisagée à ce stade est effectuée en séance.

Afin de mettre à jour la liste des membres de la commission concession, le président fait appel aux volontaires présents qui souhaiteraient rejoindre cette commission.

Sont volontaires:

Daniel GUILLOTIN
Jean-Claude BELINE
Olivier DEHAESE
Jean-Pierre DELAUNAY
Michel JEULAND
André CROGUENNEC
Camille BONDU

Le Président ajoute qu'à la suite de la présente réunion du Comité, un courrier sera adressé aux délégués titulaires absents ainsi qu'aux délégués suppléants afin de compléter cette liste; à charge pour le Président d'arrêter la liste définitive conformément à la délibération COM 2015-05-05/08 du 5 mai 2015.

La première réunion de la commission, programmée le 8 novembre prochain (12h00 à 15h30), aura pour objectifs de préciser la méthodologie de travail, et présenter des premiers éléments de bilan de l'actuel contrat ainsi que les principales dispositions du nouveau modèle de contrat.

Le Comité syndical, prend acte de la modification de la composition de la commission concession telle que mentionnée ci-dessus.

5- Finances – Décision modificative nº 5/2018

La décision modificative n°5 au budget 2018 porte sur l'inscription de nouvelles opérations sous mandat à réaliser pour le compte des communes sous la maîtrise d'ouvrage déléguée du SDE35. Elle comporte également la régularisation d'une erreur matérielle au Budget primitif 2018 portant sur un montant de 13 500,90 € au chapitre 001 et une augmentation des crédits au compte 2182 : Matériel de transport (cf. délibération n°12 de la présente réunion).

Comme indiqué lors de la réunion du 27 février 2018, l'intégration de nouvelles opérations sous mandat en 2018 n'impacte pas le montant total du budget.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°5 au budget 2018 telle que résumée ci-après :

35334	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35		
Code INSEE	BUDGET SDE35	DM n°5	2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°5

BA C. III	Dépen	ses (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	13 500,90 €	0,00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	13 500,90 €	0,00 €
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204412-01 : Subv nature org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	215 491,60 €	0,00 €	0,00 €
R-458215083-01: EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 160,00 €
R-458218055-01 : EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de la Côte du Tertre	0,00 €	0,00€	0,00 €	5 100,00 €
R-458218056-01: EP 18 LA GUERCHE DE BZH - EF Rue du 14 Juillet TR2	0,00 €	0,00€	0,00 €	1 380,00 €
R-458218058-01 : EP 18 ST-MALO - EF Rue Jacques Hesry	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 790,00 €
R-458218060-01 : EP 18 ST-DIDIER - EF Rue du Vieux Moulin	0,00 €	0,00€	0,00 €	2 538,00 €
R-458218061-01 : EP 18 BAGUER-PICAN - EF Rue des Sports	0,00 €	0,00€	0,00 €	27 313,60 €
R-458218063-01 : EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 068,00 €
R-458218064-01 : EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR2	0,00 €	0,00€	0,00€	18 290,00 €
R-458218065-01 : EP 18 LA MEZIERE - EF Rue de Rennes	0,00 €	0,00€	0,00 €	36 440,00 €
R-458218066-01 : EP 18 RENNESS METROPOLE - EF Avenue des Fontenelles (Chavagne)	0,00 €	0,00€	0,00 €	5 760,00 €
R-458218067-01: EP 18 LA SELLE GUERCHAISE - EF Bourg TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 072,00 €
R-458218068-01 : EP 18 ST-MALO - EF Avenue de la Varde et Place du Val	0,00 €	0,00€	0,00€	5 550,00 €
R-458218069-01: EP 18 ST-MALO - EF Rues Alphonse Thébault et Legobien	0,00 €	0,00€	0,00 €	3 910,00 €
R-458218070-01 : EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de Guériplais	0,00 €	0,00€	0,00 €	3 890,00 €
R-458218071-01 : EP 18 MONT-DOL - EP Rénovation Rues du Grand Croisé et de la Mai	0,00 €	0,00€	0,00 €	40 230,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	215 491,60 €	0,00 €	215 491,60 €
R-13241-814 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	1 155 059,10 €	0,00€
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	1 155 059,10 €	0,00 €
D-2041412-814 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	215 491,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	215 491,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-01 : Matériel de transport	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	50 000,00 €	0,00€	0,00 €
D-2315-814 : Installations, matériel et outillage techniques	1 168 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 168 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458115083-01 : EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com	0,00 €	12 480,00 €	0,00 €	0,00€

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 4

35334	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35		
Code INSEE	BUDGET SDE35	DM n°5	2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°5

Dácimatian	Dépen	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 458115083 : EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com	0,00 €	12 480,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118055-01 : EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de la Côte du Tertre	0,00 €	108 720,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118055 : EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de la Côte du Tertre	0,00 €	108 720,00 €	0,00 €	9 00,0
D-458118056-01 : EP 18 LA GUERCHE DE BZH - EF Rue du 14 Juillet TR2	0,00 €	31 200,00 €	0,00 €	0,00€
TOTAL D 458118056 : EP 18 LA GUERCHE DE BZH - EF Rue du 14 Juillet TR2	0,00 €	31 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118057-01 : EP 18 PLELAN LE GRAND - EF Rue de l'Hermine	0,00 €	48 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118057 : EP 18 PLELAN LE GRAND - EF Rue de l'Hermine	0,00 €	48 000,00 €	0,00€	0,00 €
D-458118058-01 : EP 18 ST-MALO - EF Rue Jacques Hesry	0,00 €	70 800,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 458118058 : EP 18 ST-MALO - EF Rue Jacques Hesry	0,00 €	70 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118059-01 : EP 18 IFFENDIC - EF Rue du Stade	0,00 €	7 320,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118059 : EP 18 IFFENDIC - EF Rue du Stade	0,00 €	7 320,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118060-01 : EP 18 ST-DIDIER - EF Rue du Vieux Moulin	0,00 €	10 320,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118060 : EP 18 ST-DIDIER - EF Rue du Vieux Moulin	0,00 €	10 320,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118061-01 : EP 18 BAGUER-PICAN - EF Rue des Sports	0,00 €	82 920,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118061 ; EP 18 BAGUER-PICAN - EF Rue des Sports	0,00 €	82 920,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118062-01 : EP 18 MINIAC-MORVAN - EF Rue de la poste	0,00 €	36 960,00 €	0,00 €	0,00€
TÖTAL D 458118062 : EP 18 MINIAC-MORVAN - EF Rue de la poste	0,00 €	36 960,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118063-01 : EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coétquen TR1	0,00 €	120 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118063 : EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR1	0,00 €	120 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118064-01 : EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR2	0,00 €	47 280,00 €	0,00 €	0,00€
TOTAL D 458118064 : EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR2	0,00 €	47 280,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118065-01 : EP 18 LA MEZIERE - EF Rue de Rennes	0,00 €	145 560,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118065 : EP 18 LA MEZIERE - EF Rue de Rennes	0,00 €	145 560,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118066-01 : EP 18 RENNESS METROPOLE - EF Avenue des Fontenelles (Chavagne)	0,00 €	36 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118066 : EP 18 RENNESS METROPOLE - EF Avenue des Fontenelles (Chavagne)	0,00 €	36 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118067-01 : EP 18 LA SELLE GUERCHAISE - EF Bourg TR2	0,00 €	49 920,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118067 : EP 18 LA SELLE GUERCHAISE - EF Bourg TR2	0,00 €	49 920,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 2 sur 4

35334	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35		
Code INSEE	BUDGET SDE35	DM n°5	2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°5

District Name of the Control of the	Déper	nses (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-458118066-01 : EP 18 ST-MALO - EF Avenue de la Varde et Place du Val	0,00 €	93 480,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118068 : EP 18 ST-MALO - EF Avenue de la Varde et Place du Val	0,00 €	93 480,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118069-01 : EP 18 ST-MALO - EF Rues Alphonse Thébault et Legobien	0,00 €	73 200,00 €	0,00 €	0,00€
TOTAL D 458118069 : EP 18 ST-MALO - EF Rues Alphonse Thébault et Legobien	0,00 €	73 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118070-01 ; EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de Guériplais	0,00 €	95 400,00 €	0,00 €	0,00€
TOTAL D 458118070 : EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de Guériplais	0,00 €	95 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118071-01 : EP 18 MONT-DOL - EP Rénovation Rues du Grand Croisé et de la Mai	0,00 €	81 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458118071 : EP 18 MONT-DOL - EP Rénovation Rues du Grand Croisé et de la Maj	9,00 €	81 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458118072-01 : EP 18 CHEVAIGNE - EP Lot. Plance de l'Eglise TR1	0,00 €	16 800,00 €	0,00 €	0,00€
TOTAL D 458118072 : EP 18 CHEVAIGNE - EP Lot. Plance de l'Eglise TR1	0,00 €	16 800,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458215083-01: EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com	0,00 €	0,00€	0,00€	8 320,00 €
TOTAL R 458215083 : EP 15-18 RENNES METROPOLE - Convention de gestion de l'EP (9 com	0,00 €	0,00 €	0,00€	8 320,00 €
R-458218055-01 : EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de la Côte du Tertre	0,00 €	0,00€	0,00 €	103 620,00 €
TOTAL R 458218055 : EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de la Côte du Tertre	0,00 €	9,00€	0,00 €	103 629,00 €
R-458218056-01 : EP 18 LA GUERCHE DE BZH - EF Rue du 14 Juillet TR2	0,00 €	0,00€	0,00 €	29 820,00 €
TOTÁL R 458218056 : EP 18 LA GUERCHE DE BZH - EF Rue du 14 Juillet TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 820,00 €
R-458218057-01 : EP 18 PLELAN LE GRAND - EF Rue de l'Hermine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 000,00 €
TOTAL R 458218057 : EP 18 PLELAN LE GRAND - EF Rue de l'Herminé	0,90 €	0,00 €	0,00 €	48 000,00 €
R-458218058-01 : EP 18 ST-MALO - EF Rue Jacques Hesry	0,00 €	0,00€	0,00 €	66 010,00 €
TOTAL R 458218058 : EP 18 ST-MALO - EF Rue Jacques Hesry	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 010,00 €
R-458218059-01 : EP 18 IFFENDIC - EF Rue du Stade	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 320,00 €
TOTAL R 458218059 : EP 18 IFFENDIC - EF Rue du Stade	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 320,00 €
R-458218060-01 : EP 18 ST-DIDIER - EF Rue du Vieux Moulin	0,00 €	0,00€	0,00 €	7 782,00 €
TOTAL R 458218060 : EP 18 ST-DIDIER - EF Rue du Vieux Moulin	0,00€	0,00 €	0,00 €	7 782,00 €
R-458218061-01 : EP 18 BAGUER-PICAN - EF Rue des Sports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 606,40 €
TOTAL R 458218061 : EP 18 BAGUER-PICAN - EF Rue des Sports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 606,40 €
R-458218062-01 : EP 18 MINIAC-MORVAN - EF Rue de la poste	0,00 €	0,00€	0,00 €	36 960,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 3 sur 4

35334	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35	P.14 .00	
Code INSEE	BUDGET SDE35	DM n°5	2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DECISION MODIFICATIVE N°5

D. C.	Dépen	ses (1)	Recette	s (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 458218062 : EP 18 MINIAC-MORVAN - EF Rue de la poste	0,00 €	0,00 €	0,00€	36 960,00 €
R-458218063-01 : EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR1	0,00 €	0,00€	0,00 €	82 532,00 €
TOTAL R 458218063 : EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82 532,00 €
R-458218064-01 : EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR2	0,00 €	0,00€	0,00 €	28 990,00 €
TOTAL R 458218064 : EP 18 PLEUGUENEUC - EF Rue de Coëtquen TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 990,00 €
R-458218065-01 : EP 18 LA MEZIERE - EF Rue de Rennes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 120,00 €
TOTAL R 458218065 : EP 18 LA MEZIERE - EF Rue de Rennes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 120,00 €
R-458218066-01 : EP 18 RENNESS METROPOLE - EF Avenue des Fontenelles (Chavagne)	0,00 €	0,00€	0,00 €	30 840,00 €
TOTAL R 458218066 : EP 18 RENNESS METROPOLE - EF Avenue des Fontenelles (Chavagne)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 840,00 €
R-458218067-01 : EP 18 LA SELLE GUERCHAISE - EF Bourg TR2	0,00 €	0,00€	0,00 €	31 848,00 €
TOTAL R 458218067 : EP 18 LA SELLE GUERCHAISE - EF Bourg TR2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 848,00 €
R-458218068-01 : EP 18 ST-MALO - EF Avenue de la Varde et Place du Val	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 930,00 €
TOTAL R 458218068 : EP 18 ST-MALO - EF Avenue de la Varde et Place du Val	0,00 €	0,00 €	0,00 €	87 930,00 €
R-458218069-01: EP 18 ST-MALO - EF Rues Alphonse Thébault et Legobien	0,00 €	0,00€	0,00 €	69 290,00 €
TOTAL R 458218069 : EP 18 ST-MALO - EF Rues Alphonse Thébault et Legobien	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 290,00 €
R-458218070-01 : EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de Guériplais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 510,00 €
TOTAL R 458218070 : EP 18 ST-LUNAIRE - EF Rue de Guériplais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 510,00 €
R-458218071-01 : EP 18 MONT-DOL - EP Rénovation Rues du Grand Croisé et de la Mai	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 770,00 €
TOTAL R 458218071 : EP 18 MONT-DOL - EP Rénovation Rues du Grand Croisé et de la Mai	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 770,00 €
R-458218072-01 : EP 18 CHEVAIGNE - EP Lot. Plance de l'Eglise TR1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 800,00 €
TOTAL R 458218072 : EP 18 CHEVAIGNE - EP Lot. Plance de l'Eglise TR1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 800,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 434 051,60 €	1 434 051,60 €	1 168 560,00 €	1 168 560,00 €
Total Général		0,00€		0,00€

(1) y compris les restes à réaliser

6. Finances – Modification des montants de convention TEPCV avec la Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées

Le Président informe les membres du Comité syndical que la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux fées » a été retenue dans le cadre de l'appel à projet national « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Une convention a été signée entre la Communauté de communes, le ministère et la caisse des dépôts en décembre 2016 pour mettre en place les actions du projet dont une relative à la rénovation du patrimoine public afin de remplacer des points lumineux énergivore en technologie Led.

Certaines communes de la Communauté ont transféré leur compétence éclairage au SDE35. C'est à ce titre que la Communauté de communes « Au pays de la Roche aux fées » a sollicité le SDE35 pour faire partie intégrante du projet TEPCV et ainsi bénéficier des fonds octroyés par l'Etat.

Par délibération du comité syndical en date du 2 février 2017, le Comité syndical a autorisé le président à signer la convention TEPCV avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour des montants prévisionnels sur une action « rénovation de l'éclairage public » de 202 000 € dont 40 000 € de participations financières du SDE35.

Depuis, le programme définitif de travaux retenu conduit à un montant de 396 000 €, dont 118 800 € d'autofinancement du SDE35, correspondant à une participation de 30 %. Ce taux de participation, qui s'ajoute aux 50 % apportés par l'Etat, est conforme à ce qui a été appliqué sur la convention équivalente avec Vitré Communauté.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide de modifier sa délibération du 2 février 2017 et de fixer le montant de la participation du SDE35 à 118 000 €, conformément aux dispositions de la convention TEPCV mentionnée ci-dessus.

7. Finances – Sortie de biens de l'inventaire

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il convient de retirer de l'inventaire du Syndicat ainsi que de l'état de l'actif les biens suivants pour les motifs exposés dans le tableau ci-dessous.

Désignation	h" Inven- Iaire	€0121: 431 110:11	Valeur initiale	Date i d'entrés	Diffee d'amord's	Wotif
		Mobi	ilier			
MEUBLE PLANS GRAPHITEQUE	0026	MOB 1997.3	1 126,84 €	14/08/1997		Réforme
CHAISES PLIANTES AVEC TABLETTES	0027	MOB 1996.1	3 265,24 €	18/03/1996		Réforme
BUREAU ELOGE, MEUBLE, FAUTEUIL, CHAISES	0032	MOB 1997.1	4 545,63 €	13/03/1997		Réforme
TOPIC PLAN, CAISSON, CHAISE ACTIVA	0037	MOB 1998.1	1 601,41 €	23/10/1998		Réforme
		Logic	iels			
LOGICIEL OFFICE PROFESSIONNEL OEM	0065	LOG 5003.2	514,28 €	06/06/2003		Réforme
LOGICIEL E-CANDELA	0111	LOG 2007.5	13 616,46 €	24/07/2007		Réforme
CANDELA (Extension)	0230	LOG 2012.1	33 350,87 €	23/01/2012	**************************************	Réforme
OUTLOOK CONNECTOR PRO	0531	LOG 2013.8	344,45	27/06/2013		Réforme
		Maté	riel			
VIDEO PROJECTEUR TOSHIBA	0072	INF 2003.5	1 799,00 €	05/12/2003		Réforme
ORDINATEUR PORTABLE	0138	INF 2009.2	1 453,44 €	02/04/2009		Réforme
IMPRIMANTE KYOCERA	0161	INF 2010.2	659,50€	25/03/2010		Réforme

MICRO-ORDINATEURS	0179	INF 2010.3	13 772,56 €	10/07/2010	Réforme
BORNE WI-FI	0199	INF 2011.3	1 495,19 €	01/02/2011	Réforme
COPIEUR COULEUR KONICA	0201	INF 2011.4	5 401,75 €	30/03/2011	Réforme
		Véhic	ules		
CITROEN C3 (701 AKD 35)	0083	VEHICULE 5	10 511,10 €	04/02/2005	Cession à titre onéreux à un agent du SDE35

Nadège NOISETTE suggère un rapprochement auprès de l'association d'insertion ENVIE 35 habilitée à reprendre le matériel informatique réformé.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide

- de retirer de l'inventaire du syndicat ainsi que de l'état de l'actif, les biens mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des formalités relatives à la cession à titre onéreux du véhicule Citroën C3, y compris la détermination du coût de cette cession.

8- Travaux – Convention avec le Conseil Départemental – Réfection de chaussée à Saint Broladre

Le Président informe les membres du Comité syndical que le SDE35 est en cours de finalisation de travaux d'effacement de réseaux rue des Ormes sur la commune de Saint-Broladre.

Au cours de cette opération, il est apparu nécessaire d'emprunter sur un secteur la chaussée de la RD 80. Cette emprise étant sous gestion du Conseil Départemental, et la chaussée étant de médiocre qualité, ce dernier a donné son accord, sous réserve de traiter la réfection définitive sur l'emprise de la demi-chaussée et non uniquement au droit de la tranchée. Le Département a proposé de participer financièrement sur la partie lui incombant.

Le Département n'ayant pas en 2018 le budget nécessaire à la réalisation de cette opération, il propose au syndicat une convention prévoyant la réalisation de ces travaux par le SDE35, et un remboursement ultérieur du Conseil Départemental pour la partie complémentaire à l'emprise de l'effacement de réseaux.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- de donner un avis favorable au projet de convention entre le Conseil Départemental et le SDE35, dans le cadre de la réfection de la chaussée de la RD 80 à l'occasion des travaux d'effacement des réseaux rue de l'Orme à Saint-Broladre,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

9- Marchés publics – Avenants aux marchés de travaux de réseaux électriques, d'éclairage public et travaux annexes 2015-2018

Le Président informe les membres du Comité syndical que lors de la réunion du Comité syndical du 10 avril 2018, un état des lieux des marchés arrivant à échéance au 31 décembre 2018 avait été dressé.

Un planning prévisionnel avait été proposé comportant la prolongation de trois mois des marchés de travaux de réseaux électriques, d'éclairage publics et travaux annexes 2015-2018.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical :

• valide la proposition d'avenants de prolongation de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour les marchés suivants ; sachant que ceux-ci n'entraineront aucune incidence financière aux marchés :

2014-MF01	Travaux	BOUYGUES ET SERVICES
2014-MF02	Travaux	ERS-ALLEZ-SORELUM
2014-MF03	Travaux	VEZIE-ELITEL-RESO
2014-MF04	Travaux	SPIE CITYNETWORKS-SOPAREL
2014-MF05	Travaux	STURNO-SMPT
2014-MF06	Travaux	R2AE
2014-MF07	Travaux	SADER
2014-MF08	Travaux	INEO-EIFFAGE
2015-MF01	Travaux	SDEL JANZE
2015-MF02	Travaux	VIGILEC-CISE TP
2015-MF03	Travaux	SANTERNE

autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ces avenants.

10. Marchés publics – Marchés d'études et de travaux de réseaux électriques et travaux annexes 2019-2022

Les membres du Comité syndical sont informés qu'il convient de lancer les marchés d'études et de travaux sur les réseaux électriques pour la période 2019-2022 conformément aux dispositions retenues lors de la réunion du Comité syndical du 10 avril 2018.

Par rapport aux marchés précédents, les principales modifications ont porté sur la suppression des interventions sur l'éclairage public (qui fait l'objet de marchés séparés pour les études, les travaux et la fourniture de matériel) lorsqu'il ne s'agit pas de travaux coordonnés avec le réseau électrique.

La consultation concerne principalement l'exécution des études et des travaux suivants :

- extension, renforcement, sécurisation et effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique à basse et haute tension (BT et HTA),
- construction de poste de transformation (HTA / BT),
- construction et/ou rénovation des réseaux d'éclairage public et de télécommunication dans le cadre des travaux communs aux travaux ci-dessus.

L'accord-cadre à bons de commandes sera passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux seuils européens de consultation et aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'appel d'offre sera décomposé en 19 lots financiers de nature identique d'un montant annuel évalué à :

• minimum : 750 000 € HT

maximum: 3 000 000 € HT

Chaque entreprise (ou groupe) ne pourra être attributaire que de quatre lots maximum.

Les offres des entreprises ou des groupements seront analysés selon les critères suivants :

- prix des prestations : 50 %
- valeur technique de l'offre : 40 %
- démarche environnementale et responsable : 10 %

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'autoriser le Président à valider le dossier de consultation des entreprises, y compris allotissement et montants,
- d'autoriser le Président à signer les marchés, les avenants, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

11. Marchés publics – Marché de prestations de mesures de tension chez l'usager

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que depuis 2017, le PEBreizh externalise des missions de contrôle de concession à l'échelle des 4 départements bretons. La coordination de ce groupement de commande et le suivi des prestations d'audit sont assurés par le SDE35. Il précise que :

- dans la perspective des prochains inventaires FACE programmés en Juin 2019, le PEBreizh a souhaité mettre en place un audit des Départs et Clients Mal Alimentés (DMA et CMA) en s'affranchissant de la méthode statistique proposée par Enedis/ERDF depuis 2011.
- un usager est considéré comme mal alimenté si sa tension d'alimentation moyennée sur 10 minutes sort de la plage de tension nominale comprise entre 207 V et 253 V. Cet indicateur est fondamental dans le suivi de la qualité de la distribution électrique et pour la priorisation des investissements de sécurisation du réseau.
- cette mission, qui s'échelonne sur les années 2018 et 2019, se décompose en trois étapes :
 - Une première étape, confiée à l'AEC (Audit Expertise et Conseil) dans le cadre du marché de contrôle, consiste à préparer les mesures en proposant des méthodologies d'enregistrements et en identifiant une liste des départs potentiellement mal alimentés sur le territoire à l'appui de différentes informations et données techniques disponibles.
 - Une seconde étape consiste à réaliser des mesures terrain sur la base de la note méthodologique présentée mi-août par l'AEC au PEBreizh. Cette étape est hors champs du groupement de commandes et doit être organisée par chaque syndicat.
 - Une troisième étape, également confiée à l'AEC dans le cadre du marché de contrôle, porte sur l'analyse des mesures qui auront été réalisées durant le mois de Janvier 2019.
- le SDE35 souhaite externaliser la réalisation des mesures terrain.
- le prestataire aura en charge la prise de rendez-vous avec les usagers, qui auront été contactés en amont par le syndicat afin d'obtenir les accords préalables. Il assurera la fourniture des enregistreurs de tension, leur pose et leur dépose chez les particuliers.
- l'AEC a estimé le coût de cette prestation à 20 k€ et va proposer, dans le cadre de l'étape 1, le cahier des charges requis. Le lancement de la consultation doit avoir lieu début octobre.

Le Comité s'interroge sur la possibilité de récupérer les données de tension issues de compteurs Linky.

A l'heure actuelle, ces données ne sont pas accessibles par le SDE35 et, si cela était le cas, les mesures fournies ne seraient de toute façon pas compatibles avec le protocole de mesure imposé par le FACE.

En revanche, l'obtention de ces données permettrait de mieux cibler les zones potentiellement concernées. Une démarche dans ce sens sera menée auprès d'Enedis.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide d'autoriser le Président à lancer et à signer le marché de prestations de mesure de tensions chez les usagers, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

12. Marchés publics – Acquisition de deux véhicules

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que le SDE35 est propriétaire d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et qu'à ce titre, il souhaite développer une politique interne d'acquisition en accord avec la promotion du véhicule électrique.

Il ajoute que pour les besoins de la direction et des services, il est nécessaire d'acquérir deux véhicules :

• le premier serait une citadine électrique (type ZOE, LEAF...) pour remplacer la Citroën diesel C3 acquise en 2005 et sortie de l'actif. Le montant maximum est fixé à 27 000 €,

 le second serait une berline hybride rechargeable (type PRIUS, IONIQ...) affectée aux trajets plus longs (déplacements dans le cadre du PEbreizh, de SMILE... par exemple). Le montant maximum est fixé à 40 000 €.

Le Comité syndical étant invité à autoriser le Président à acquérir ces deux véhicules, un débat s'instaure sur l'opportunité de choix soit d'une solution de location-vente de type Leasing, soit de celle d'un achat.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- de lancer une étude comparative quant aux deux solutions évoquées ci-dessus,
- d'autoriser le président à choisir l'option qui sera la plus avantageuse pour le Syndicat et à signer tous les documents, y compris contrats et/ou marchés relatifs à cette affaire.

13. Eclairage public – Transfert de la compétence éclairage – Modification des statuts

Le Président informe les membres du Comité syndical que la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné ainsi que les communes de Montreuil le Gast, Saint Domineuc, Saint Marcan, Saint Christophe de Valains, Baguer Morvan et Tréverien ont souhaité adhérer à la compétence « éclairage ». Elles ont respectivement délibéré en ce sens les 10 avril 2018, 19 avril 2018, 26 mars 2018, 05 avril 2018, 14 février 2018, 03 septembre 2018 et 13 juillet 2018.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- accepter à compter du 1^{er} janvier 2019, le transfert de la compétence éclairage pour la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné
- accepter à compter du 1^{er} janvier 2019, le transfert de la compétence éclairage pour les communes de Montreuil le Gast, Saint Domineuc, Saint Marcan, Saint Christophe de Valains, Baguer Morvan et Tréverien.
- solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

14. Gaz - Desserte de la commune de Saint-Germain en Cogles - transfert de compétence au SDE35

Le Président informe les membres du Comité syndical que le 20 juin 2017, les élus de la Communauté de Communes de Couësnon Marches-de—Bretagne en charge de la transition énergétique ont rencontré le SDE35 au sujet du développement des réseaux de gaz naturel sur leur territoire.

Les échanges ont notamment porté sur le projet de desserte en gaz de la commune de Saint Germain en Cogles comprenant potentiellement 62 clients résidentiels, 8 clients tertiaires (380 MWh) et 1 client industriel (l'entreprise d'alimentation animale MICHEL représentant une consommation annuelle de 12 GWh à base de Propane).

Depuis cette date, le SDE35 mène avec le Pays de Fougères une étude d'opportunité pour le développement des réseaux de gaz et de chaleur, en lien avec le gisement des énergies renouvelables (dont biogaz) et de récupération (EnR&R) locales. Les conclusions de cette étude seront présentées à l'automne 2018.

Les premiers résultats montrent que le projet de desserte gaz de la commune de Saint Germain en Cogles s'inscrit dans cette stratégie globale de développement du réseau de gaz naturel mise en œuvre sur le territoire du Pays de Fougères en réponse aux enjeux de la transition énergétique. Il permettrait également de pérenniser une activité économique située en milieu rural.

Dans le cadre des compétences optionnelles prévues dans ses statuts, le SDE35 peut exercer la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférent au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz, après transfert de cette compétence par les communes traversées.

Aussi, le 14 septembre 2017, les élus de la commune de Saint Germain en Cogles ont délibéré afin que, conformément à l'article 3.1 de l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2014, le SDE35 prenne en charge, dans le cadre d'un transfert de compétence :

- la mise en place du mode de gestion de la mission de service public afférente à la construction de réseau de gaz et à l'acheminement du gaz,
- le suivi et le contrôle de la mission de développement et de distribution du réseau public de gaz.

Olivier DEHAESE émet le souhait que le SDE35 puisse avancer dans les démarches avec la Communauté de Communes concernée afin que soit transféré la compétence gaz au syndicat pour l'ensemble de ce territoire, y compris pour les contrats historiques existants.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'acter ce transfert de compétence afin que le SDE35 devienne l'autorité organisatrice des missions de service public relatives au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution de gaz sur le territoire de la commune de Saint Germain en Cogles.
- de solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour modifier les statuts du SDE35,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

15. Energie – Convention de partenariat avec l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV)

Le Président informe les membres du Comité syndical que le SDE35 a été sollicité par EPV (Energies citoyennes en Pays de Vilaine) pour l'octroi d'une subvention destinée à soutenir ses activités visant à accompagner de manière plus opérationnelle les projets éoliens citoyens :

- actions de sensibilisation des habitants d'Ille-et-Vilaine aux énergies renouvelables citoyennes,
- animation de dispositifs au service des porteurs de projets éoliens.

Considérant que cette demande participe à l'action du SDE35 qui souhaite :

- accompagner les territoires dans la transition énergétique,
- accélérer le développement des énergies renouvelables et de récupération,
- être contributeur des PCAET portés par les EPCI.

Considérant également la sensibilité particulière des projets éoliens en termes d'acceptabilité,

Considérant plus particulièrement que la participation « citoyenne » dans des installations d'énergie renouvelable permet :

- d'aboutir à des projets concourant à l'intérêt général et mieux acceptés,
- d'impliquer un grand nombre de citoyens dans la transition énergétique,
- de renforcer les retombées économiques locales.

Considérant que les projets d'énergies renouvelables citoyennes reposent sur des dynamiques qui ne se décrètent pas et peuvent être utilement accompagnées par des structures bénéficiant d'expérience en la matière ;

Considérant que l'association EPV a précisément parmi ses objectifs d'apporter cet accompagnement et a proposé au SDE35 un dispositif en ce sens ;

Durant le débat avec le Comité, il est précisé que c'est bien le SDE35 et non Energ'iV qui porte la convention (phase amont des projets), et les modalités de contrôle de la convention.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

 d'autoriser le Président à signer la convention-cadre de partenariat entre le SDE35 et l'association Energies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV) pour le développement des projets éoliens citoyens de production d'énergie renouvelable, et tous les documents relatifs à cette affaire, d'attribuer à l'association une subvention annuelle de 15 000 € par an pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois, soit une durée maximale de trois ans.

16. CCSPL – Mise à jour de la liste des membres

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que depuis 2015, le SDE35 réunit deux fois par an sa Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) composée d'élus du SDE35 et de représentants des organismes suivants :

- Associations de consommateurs : CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), UFC Que Choisir, Confédération générale du logement et de la consommation
- Associations environnementales : France Energie Eolienne, Energie Partagée et IVINE
- Chambres consulaires : chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat.

Afin de prendre en compte les nouvelles orientations du SDE35, et notamment son implication plus forte dans le développement des énergies renouvelables dont la filière méthanisation et biomasse, il paraissait opportun de compléter la composition des membres de cette instance.

Invités à la réunion du 22 mai dernier en tant qu'observateurs, les représentants des associations suivantes ont confirmé ensuite leur souhait d'intégrer cette instance :

- · AAMF: Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France
- APEPHA : Agriculteurs Producteurs d'Electricité Photovoltaïque Associés
- CBB35: Collectif Bois Bocage 35
- CNL35 : Confédération Nationale du Logement et de la Consommation d'Ille-et-Vilaine
- EPV: Energies citoyennes en Pays de Vilaine.

Par ailleurs, il a été constaté que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat n'a participé à aucune commission depuis 4 ans. Celle-ci a été consultée afin de connaître son souhait de maintenir ou non sa participation à cette commission. Cette demande demeure sans réponse depuis le mois d'avril.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- de valider la liste de membres complémentaires présentée ci-dessus,
- de retirer la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la composition de la commission.

Instances – Calendrier 2019 des réunions du Bureau et du Comité syndical

Après en avoir pris connaissance, le Comité syndical valide le calendrier 2019 des réunions du Bureau et du Comité syndical tel que proposé ci-dessous :

Type de Réunion	Date des réunions
Vœux du Président & Orientations Budgétaires	29 janvier 2019
Budget	26 février 2019
Bureau et comité syndical	9 avril 2019
Bureau et comité syndical	21 mai 2019
Bureau et comité syndical	2 juillet 2019
Bureau et comité syndical	17 septembre 2019
Bureau et comité syndical	15 octobre 2019
Bureau et comité syndical	3 décembre 2019

9- Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du Comité

Le Comité syndical a délégué au Bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des travaux et des attributions du bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

• Attribution de subventions diverses pour travaux – (Bureau du 03/07/2018) :

10- Information des attributions exercées par le Président par délégation du Comité

Le Comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

• Achats inférieurs à 2 000 €

La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.

Achats supérieurs à 2 000 €

Date	Prestataire	Objet de l'achat	Montant TTC
18/07/2018	GILLES NICOLAS	Maquette rapport d'activité 2017	3 360,00 €
18/07/2018	SVP Conseil	Abonnement	4 320,00 €
19/07/2018	Licence logiciel	BENTLEY SYSTEMS	6 264,00 €
23/07/2018	GIE ISFME	Formation agents du SDE35	12 288,00 €

Informations et questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 h 30.

Le Président, Didier NOUYO

EFFACEMENTS - LOTISSEMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC ET EXTENSIONS DIVERSES - PROGRAMME 2018 Réunion du bureau en date du 3 juillet 2018

608 909,20	Total subventions	33 736,00	26 592,00	32 720,00	9 720,00	14 670,00	47 102,40	22 640,00	23 920,00	24 280,00	7 480,00	5 960.00	47 200,00	36 360,00	9 880,00	5 880,00	30 200,00	37 120,00	10 920,00	15 320,00	23 600,00	21 680,00	8 880,00	11 080.00	7 786,00	14 560,00	23 480,00	5 000,00	19 320,00	11 430,40	11 204,80	9 187,60
140 069,20	Subvention éclairage	14 536,00	11872,00			1390,00	10 302,40																		7 786,00	14 560,00	23 480,00	5 000,000	19 320,00	11430,40	11204,80	9 187,60
329 040,00	Montant TTC éclairage	00'096 84	16 800,00			16 680,00	16 440,00																		10 200,000	43 680,00	70 440,00	15 000,000	57 960,00	18 240,00	00'088 4	26 760,00
468 840,00	Total subvention réseaux électriques	19 200,00	14 720,00	32 720,00	9 720,00	13 280,00	36 800,00	22 640,00	23 920,00	24 280,00	7 480,00	5 960,00	47 200,00	36 360,00	9 880,00	5 880,00	30 200,00	37 120,00	10 920,00	15 320,00	23 600,00	21680,00	8 880,00	11080,00								
1 300 440,00	Montant TTC réseaux électriques	28 800,00	22 080,00	98 160,00	29 160,00	39 840,00	55 200,00	67 920,00	71760,00	72 840,00	22 440,00	77 880,00	141600,00	00'080 601	29 640,00	17 640,00	90 600,00	111360,00	32 760,00	45 960,00	70 800,00	65 040,00	26 640,00	33 240,00								
	OOT aboO	-	٢				-	-			-			ļ		-		-				-	<u></u>		-	-	-	1		1	-	
	xuevart abb régime R/U TCC	-	-	ם	ח	3	-	L	-	-	_	-	-	-	L	-	-	۰	L	-	-	-	L	_	_	ם	ם	ם	3	_	-	L
	tinifèb eb eboD	53	25	25	25	25	25	સ	33	9	31	33	83	83	33	31	34	34	31	31	સ્	સ	31	31	4	4	4	4	4	4	4	4
1	noitslubo M	180	162	0,74	0,76	0,76	138	0,91	69'0	100	100	100,	66'0	66'0	141	152	190	156	100	100	9	133	100	100	179	103	103	103	103	138	138	103
	Commune lieu des travaux	Saint-Georges-de-Chesné	Saint-Guinoux	Liffré	Saint-Malo	Saint-Malo	Hédé-Bazouges	Érrelles	Nouvoitou	Guignen	La Fresnais	Chevaigné	Saint-Jouan-des-Guérets	Saint-Jouan-des-Guérets	Saint-Didier	Laignelet	Gévezé	Irodouër	Feins	Feins	Servon-sur-Vilaine	Saint-Germain-en-Coglès	Iffendic	Plerguer	Trans-la-Forêt	Melesse	Melesse	Melesse	Melesse	Hédé-Bazouges	Hédé-Bazouges	Messac
	Désignation opération	Effacement réseaux rue de la Forge	Effacement réseaux Rue du Cottin	Effacement réseaux Avenue Mitterand TR1	Effacement réseaux Rue Gesril du Papeu	Effacement réseaux Place de la grande Hermine	Effacement réseaux Rue de la Barrière	Lotissement Lotissement ZAC DE LA PLESSE tranche2 (311ots) Étrelles	Lotissement ZAC de la lande Les Entrées Tr 3 (Nouvoitou) - 20 Lots + 2 llots	Lotissement ZAC de la vigne (Guignen) - tranche 1-40 Lots+19Logts) - 10 lots	Lotissement rue des Noisilles (Chevaigne) - 6 lots	Zone d'activités ZAC ATALANTE Ouest (Saint-jouan des ouerets) - Ilots 4-5-8-7 divisibles	E Est (Saint-jouan des guerets) -	Lotissement Le Champ Heuri - 11 Lots	Lotissement Résidence Emeraude - 9 Logts	Lotissement ZAC de la croix du Vivier Tranche 3 (Geveze) - 46 lots+licts E+F	Lotissement Le Placis Plisson - 50 Lots	Latissement ZAC du Grand Clos TC2 (Feins) - 14 lots		Lotissement Belle Champagne (Servon sur vilaine) - 40 Lots+ 1 lict	Lotissement La Nouriais - 23 Lots	Lotissement DOMENN DU METIVIER Tr 4 (iffendic) - 18 Lots+ 8 Iffendic Logs	sement Le Puits Saliou (Plerguer) - '14 Lots		Eclairage public Rénovation EP_rues des Tanneurs, Fileuses, Brodeuses	ublic Rénovation_Rues Chêne droit, La Croix Poullin lesse	Eclairage public Rénovation EP Rue de la Morinais	Eclairage public Rénovation_Clos du Manoir, Place Bellevue, chemin de l'Etang, rue des Rougets	Eclairage public Rénovation EP Place Abbé Pierre	Eclairage public Rénovation EP_Rues Duval et La Lande	Eclairage public Rénovation EP_rues Duguesclin, Clisson, Anne de B. Bearmandir
	Bénéficiaire / demandeur	Che de SAINT-GEORGES DE CHESNE	Cne de SAINT-GUINOUX	Cne de LIFFRE	Cne de SAINT-MALO	CC31sm Cne de SAINT-MALO	Cne de HEDE-BAZOUGES	Cne de ETRELLES	TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT	ACANTHE	ATALYS	ACP IMMO	SAINT MALO AGGLOMERATION	SAINT MALO AGGLOMERATION	Cne de SAINT-DIDIER	Che de LAIGNELET	OCDL LOCOSA	Cne de IRODOUER	SADIV	SADIV	ACANTHE	One de SAINT-GERMAIN EN COGLES	Bretagne Aménagement Patrimonial	C2R HABITAT	Cne de TRANS-LA-FORÊT	One de MELESSE	One de MELESSE	One de MELESSE	One de MELESSE	Che de HEDE-BAZOUGES	Cne de HEDE-BAZOUGES	Cne de GUIPRY-MESSAC
J	uətəəs əpoƏ	CCM	CC31	CC28	CC31sm	CC31sm	CC230	CC10	CCO1	CC16	CC34	000	SG	CC31	CC10	CC11	CCOH	CC02	CC20	CCZO	CC24	CC04	SC03	CC31	CC22	CCZO	OC20	CC20	CCSO	CC29	CC29	CC16
	dos.	-	2	3	4	5	9	7	00	6	4	¥	b	to	*	55	\$0	4	82	Ð	20	21	22	23	24	25	98	77	28	8	8	31

électriques			x réseaux réseaux é lectriques	réseaux électriques	réseaux éci	réseaux éci	réseaux éclectriques	subvention	subvention	subvention TTC réseaux éclairage 9840,00 12 000,00 12 000,00 20 880,00 31 200,00 68 160,00 15 840,00 15 20,00 15 20,00 15 20,00 4 320,00 4 320,00 10 200,00 23 520,00 10 200,00 33 400,00 25 680,00 25 680,00	## Color	subvention	subvention réseaux electriques electriques 9840,00 20 880,00 31200,00 21720,00 68 780,00 15 840,00 30 720,00 47 7040,00 33 300,00 10 200,00 25 580,00 25 580,00 25 680,00 25 680,00 82 200,00 44 320,00 65 780,00 66 780,00 78 33 340,00 66 780,00 78 47 040,00 88 2200,00 68 82 200,00 69 88 2200,00 69 88 2200,00 60 88 2200,00 60 88 2200,00 60 88 2200,00 60 88 2200,00 60 88 2200,00 60 88 2200,00 60 88 2200,00 60 88 2200,00 60 88 2200,00 60 88 2200,00 60 88 2200,00	subvention réseaux éclairage électriques 9840,00 20 880,00 20 880,00 31200,00 31200,00 68 780,00 68 780,00 32 780,00 47 040,00 33 3000,00 72 56 80,00 72 56 80,00 72 56 80,00 73 52 70,00 74 70 40,00 75 82 200,00 76 82 200,00 77 82 200,00 78 82 200,00 79 82 200,00 70 82 200,00	subvention réseaux électriques 9840,00 20 880,00 20 880,00 31200,00 31200,00 8870,00 15 840,00 15 840,00 16 840,00 17 820,00 18 820,00 18 8200,00 19 840,00 10 800,000 10 800,0	Subvention réseaux éclairage électriques 9840,00 20 880,00 21720,00 31200,00 31200,00 31200,00 41520,00 47 040,00 33 000,00 33 640,00 47 040,00 33 840,00 47 040,00 64 320,00 64 320,00 70 00	Subvention réseaux électriques électriques 9840,00 20880,00 20880,00 31200,00 31200,00 68 780,00 65 780,00 71520,00 64 320,00 72 680,00 72 680,00 72 680,00 72 680,00 72 680,00 72 680,00 72 680,00 72 680,00 72 680,00 72 680,00 73 82 200,00 74 900,00 75 25 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00 75 800,00	Subvention réseaux electriques 9840,00 20 880,00 21720,00 31200,00 31200,00 15840,00 15840,00 4320,00 4320,00 10 200,00 33 400,00 25 680,00 44 320,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 10 200,00 11 47 200,00 12 200,00 13 240,00 14 320,00 15 200,00 16 200,00 17 200,00 18 2200,00 19 200,00 10 200	subvention réseaux electriques electriques 9840,00 20 880,00 21 720,00 31 200,00 31 200,00 43 200,00 43 200,00 43 200,00 25 680,00 25 680,00 45 200,00 45 200,00 47 040,00 82 200,00 47 040,00 82 200,00 47 040,00 82 200,00 47 040,00 82 200,00 47 040,00 82 200,00 82 200,00 82 200,00 82 200,00 82 200,00 84 320,00 10 800,00 10 800,00 11 45 2120 84 320,00 85 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20 86 247,20	Subvention réseaux éclairage électriques 9 840,00 20 880,00 4 720,00 20 880,00 4 720,00 21720,00 4 720,00 21720,00 4 764,60 21720,00 4 764,60 21230,00 21230,00 21230,00 21230,00 21230,00 22 680,00 4 704,00 33 000,00 21 230,00 25 680,00 4 730,50 33 840,00 35 440,00 4 720,00 6 25 680,00 4 720,00 6 25 680,00 4 720,00 6 25 680,00 7 200,00 7 200,00 6 25 680,00 7 200,00 7 200,00 7 200,00 7 200,00 7 200,00 7 200,00 7 200,00 7 200,00 7 200,00 7 20,	Subvention réseaux electriques 9840,00 20880,00 20880,00 31200,00 31200,00 31200,00 4320,00 4320,00 47040,00 33 640,00 33 620,00 47040,00 33 820,00 47040,00 33 820,00 47040,00 52 680,00 70 800,00 70 800,00 71 800,00	Subvention TTC Subvention eclairage eclairage eclairage Subvention eclairage eclairage Subvention eclairage eclairage Subvention eclairage eclairage Subvention eclairage
					20 20 21 21 21 68 68 65 65 65 74 74 74	9 840; 12 000; 20 880; 31 200; 21 720; 68 760; 15 840; 15 840; 15 840; 15 840; 15 840; 17 840; 17 20; 17 20; 18 20; 18 30 00; 18 30 00; 18 30 00;	9 840,00 12 000,00 20 880,00 31200,00 68 160,00 15 840,00 65 760,00 71 520,00 71 520,00 73 200,00	9 840,000 12 000,000 20 880,000 31 200,000 68 180,000 15 840,000 30 120,000 41 320,000 43 33 000,000 23 520,000 10 200,000	9840,00 12 000,00 20 880,00 31 200,00 68 760,00 15 840,00 30 720,00 65 760,00 47 040,00 23 520,00 47 040,00 35 400,00 35 400,00	9 840,00 12 000,00 20 880,00 31 200,00 51 720,00 68 760,00 75 760,00 71 520,00 71 520,00 72 760,00 73 760,00 73 760,00 74 760,00 75 760,00 76 760,00 77 760,00 77 760,00 78 760,00 78 760,00 78 760,00 78 760,00 78 760,00 78 760,00 78 760,00 78 760,00 78 760,00 78 760,00	9 840,00 12 000,00 20 880,00 31 200,00 15 840,00 15 840,00 15 840,00 17 20,00 17 20,00 18 20,00 19 20,00 21 20,00 22 5 680,00 25 680,00	9840,00 20 880,00 31200,00 31200,00 41720,00 68 60,00 47 640,00 47 240,00 48 240,00										
1,03	1,33	1,03 1,38 1,56 1,56	1,36 1,38 1,38 1,56 1,56 1,56 1,56 1,56 1,56 1,56 1,56	1,03 1,03 1,38 1,56 1,56 1,56 1,56	1,03 1,03 1,33 1,38 1,56 1,56 1,56 1,24	103 103 1133 1134 1143 1143 1143 1143 11	103 103 133 138 138 156 156 143 143 143	103 1133 1138 1138 1156 1156 1143 1143 1143	103 103 1133 1134 143 149 149	103 1133 1138 1138 1149 149 140 140 140	103 1133 1138 1138 1156 1156 1143 1143 1140 1140	103 1133 1138 1138 1156 1156 1140 1140 1140	103 103 1133 1134 1140 1140 1140 1140 11	103 1133 1133 1138 1149 1140 1140 1140 1140 1140 1140 1140	103 1133 1133 1138 1156 1156 1140 1140 1140 1140 1140 1150 1150 1150	103 1133 1133 1138 1140 1140 1140 1140 1140 1140 1140 114	103 1133 1133 1138 1140 1140 1140 1140 1140 1140 1140 114	103 103 1133 1133 1140 140 140 140 140 140 140 140 140 14	103 1133 1138 1138 1149 1149 1140 1140 1140 1140 1140 1150 1150 1150	103 1133 1133 1138 1149 1149 1149 1149 1149 1149 1149 114	103 1133 1138 1138 1156 1156 1140 1140 1140 1140 1150 1150 1150 1150	103 1133 1133 1136 1140 1140 1140 1150 1150 1150 1150 1150
an-Coglès	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazcuges	Guipry Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé	Guipry Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazcuges Dingé Dingé	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé Dingé Théchâtel	Guipry Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé Dingé Tr Pléchâtel	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé Dingé Théchâtel Saint-Père	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé Dingé Dingé Dingé T Piéchâtel Saint-Père Saint-Père Roz-sur-Couesnon	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé Dingé Dingé If Piéchâtel Saint-Père Saint-Père Saint-Père Paz-sur-Couesnon Parcé	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé Dingé Dingé Tr Pléchâtel Saint-Père Saint-Père Roz-sur-Couesnon Parcé Saint-Médard-sur-Ille	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé Dingé Dingé Dingé Théchâtel Saint-Père Saint-Père Saint-Père Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hèdé-Bazouges Dingé Dingé Dingé Dingé Saint-Père Saint-Père Roz-sur-Couesnon Parcé Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Gosné	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé Dingé Dingé Dingé Saint-Père Saint-Père Roz-sur-Couesnon Parcé Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé Dingé Dingé Dingé Dingé Saint-Père Saint-Père Roz-sur-Couesnon Parcé Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille	Guipry Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazcuges Dingé Dingé Dingé Dingé Dingé Saint-Père Saint-Père Saint-Père Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Gosné Saint-Brice-en-Coglès Saint-Brice-en-Coglès Saint-Brice-en-Coglès	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazcuges Dingé Dingé Dingé Dingé Dingé Saint-Père Saint-Père Saint-Père Saint-Médard-sur-Ille Gosné Saint-Mice-en-Coglès Saint-Mice-en-Coglès Saint-Mice-en-Coglès Saint-Mice-en-Coglès Saint-Mice-en-Coglès Saint-Aubin-du-Cormier Retiers	Guipry Saint-Germain-en-Coglès Hédé-Bazouges Dingé Dingé Dingé Dingé Dingé Saint-Père Saint-Père Saint-Père Saint-Médard-sur-Ille Gosné Saint-Muin-du-Cormier Saint-Aubin-du-Cormier Saint-Aubin-du-Cormier Retiers	emain-en-Coglès azouges el ère ère -Couesnon edard-sur-Ille edard-sur-Ille ubin-du-Cormier ubin-du-Cormier	ermain-en-Coglès azouges el ère ère ère edard-sur-IIIe lédard-sur-IIIIe lédard-sur-IIIIe omineuc omineuc ous-Vitré	ermain-en-Coglès azouges el ère ère -Couesnon ice-en-Coglès rice-en-Coglès omineuc omineuc	ermain-en-Coglès azouges el el ere ere ere ere ere ere ere ere e	el el eradin-en-Coglès azouges el el ere el ere el ere el edard-sur-Ille eldard-sur-Ille eldard-sur-Ille ubin-du-Cormier ubin-du-Cormier ubin-du-Cormier ubin-du-Cormier ous-Vitré el	main-en-Coglès ouges e e cuesnon cuesnon in-du-Comier in-du-Comier in-du-Comier goire goire
ion riais	Cic	raie	raie		raie rgers Le Haut	raie rgers S Le Haut Propre	raie Igers 1.e Haut Propre	raie rgers 1 Le Haut Propre									Guipry Saint-Germain-en-Cog Hédé-Bazouges Dingé Dingé Dingé Dingé Dingé Dingé Dingé Saint-Père Saint-Père Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-sur-Ille Saint-Médard-cormi Saint-Aubin-du-Cormi Saint-Aubin-du-Cormi Saint-Aubin-du-Cormi Saint-Aubin-du-Cormi Saint-Aubin-du-Cormi Saint-Aubin-du-Cormi	uipry saint-Germain-en-Cog lédé-Bazouges Jingé J	ipry Int-Germain-en-Cog dé-Bazouges gé ggé cohâtel Int-Père Int-Père Int-Médard-sur-Ille Int-Médard-sur-Ille Int-Médard-sur-Ille Int-Médard-comi int-Médard-comi int-Min-du-Cormi int-Aubin-du-Cormi int-Aubin-du-Cormi int-Aubin-du-Cormi int-Aubin-du-Cormi int-Aubin-du-Cormi	PPY 1t-Germain-en-Cog \$\frac{\phi}{2\text{Bazouges}}\$ \$\frac{\pha}{2\text{Bazouges}}\$ \$\frac{\phi}{2\text{Bazouges}}\$ \$\p	-Germain-en-Cog -Bazouges	rmain-en-Cog zouges referencesnon Couesnon Couesnon Couesnon Couesnon Infin-du-Cormi Ibin-du-Cormi
Saint-Germain-en-Coglès 1,33	Saint-Germain-en-Coglès 1,33 Hédé-Bazouges 1,38	Saint-Germain-en-Coglès 133 Hédé-Bazouges 1,38 raie Dingé 1,56	Saint-Germain-en-Coglès 1,33 Hédé-Bazouges 1,38 raie Dingé 1,56 rgers Dingé 1,56 Dingé 1,56 1,56	Saint-Germain-en-Coglès 133 Hédé-Bazouges 1,38 raie Dingé 1,56 Grers Dingé 1,56 Le Haut Piéchâtel 1,24	Saint-Germain-en-Coglès 1,33 Hédé-Bazouges 1,38 raie Dingé 1,56 igers Dingé 1,56 B Le Haut Préchâtel 1,24 Propre Saint-Père 1,43	Saint-Germain-en-Coglès 133 Hédé-Bazouges 1,38 rale Dingé 1,56 ILe Haut Picchalel 1,24 Propre Saint-Père 1,43 Saint-Père 1,43	Saint-Germain-en-Coglès 1,33 Hédé-Bazouges 1,38 raie Dingé 1,56 rgers Dingé 1,56 B.Le Haut Propre 1,24 Propre Saint-Père 1,43 Saint-Père 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,59	Saint-Germain-en-Coglès 1,33 Hédé-Bazouges 1,38 raie Dingé 1,56 rgers Dingé 1,56 Bungé 1,24 Propre Saint-Père 1,43 Saint-Père 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,59 Parcé 1,49 Parcé 1,49	Saint-Germain-en-Coglès 133 Hédé-Bazouges 1,38 Dingé 1,56 Dingé 1,56 In Pléchâtel 1,24 Saint-Père 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,59 Parcé 1,49 Parcé 1,49 Saint-Médard-sur-Ille 1,49	Saint-Germain-en-Cogiès 133 Hédé-Bazouges 1,38 Dingé 1,56 Dingé 1,24 Piéchâtel 1,24 Saint-Père 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,59 Parcé 1,49 Saint-Médard-sur-Ille 1,49 Saint-Médard-sur-Ille 1,40	Saint-Germain-en-Cogiès 133 Hédé-Bazouges 1,38 Dingé 1,56 Dingé 1,24 Pintéchâtel 1,24 Saint-Père 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,59 Parcé 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40	Saint-Germain-en-Cogiès 1,38 Hédé-Bazouges 1,38 Dingé 1,56 Dingé 1,24 Pint Père 1,24 Saint-Père 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,59 Parcé 1,40 Saint-Médard-sur-IIIle 1,40 Saint-Médard-sur-IIIle 1,40 Saint-Médard-sur-IIIle 1,51 Gosné 1,51 Saint-Brice-en-Cogiès 1,70	Saint-Germain-en-Coglès 1,38 Hédé-Bazouges 1,38 Dingé 1,56 Dingé 1,56 Pléchâtel 1,24 Saint-Père 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,59 Parcé 1,49 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Gosné 1,51 Saint-Britce-en-Coglès 1,70 Saint-Aubin-du-Cormier 1,36	Saint-Germain-en-Coglès 1,38 Hédé-Bazouges 1,38 Dingé 1,56 Dingé 1,24 Pléchâtel 1,24 Saint-Père 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,49 Parcé 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Gosné 1,70 Saint-Brice-en-Coglès 1,70 Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 Saint-Aubin-du-Cormier 1,36	Saint-Germain-en-Coglès 1,38 Hérdé-Bazouges 1,38 Dingé 1,56 Dingé 1,24 Piéchâtel 1,24 Saint-Père 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,49 Parcé 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Gosné 1,51 Saint-Brice-en-Coglès 1,70 Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 Saint-Aubin-du-Cormier 1,36	Saint-Germain-en-Coglès 1,38 Hédé-Bazouges 1,38 Dingé 1,56 Dingé 1,24 Piéchâtel 1,24 Saint-Père 1,43 Roz-sur-Couesnon 1,59 Parcé 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Gosné 1,51 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Saint-Médard-sur-Ille 1,40 Saint-Mice-en-Coglès 1,0 Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 Retiers 0,98	auges 133 ouges 1,38	auges 133 ouges 1,38 ouges 1,38 1,56 1,56 1,24 e 1,43 e 1,43 e 1,443 e 1,40 lard-sur-Ille 1,40 lard-sur-Ille 1,40 lin-du-Cormier 1,36 lin-du-Cormi	auges 133 ouges 1,38 ouges 1,38 ouges 1,38 ouges 1,38 ouesnon 1,56 ouesnon 1,49 ard-sur-Ille 1,40 lard-sur-Ille 1,40 lard-sur-Ille 1,40 ouesnon 1,59 ouesnon 1,59 ouesnon 1,56 ouesnon 1,36	auges 133 ouges 1,38 ouges 1,38 1,38 1,56 1,56 1,66 1,40 1,49 1,49 1,49 1,49 1,40 1,49 1,40 1,49 1,40 1,51 1,51 1,51 1,51 1,51 1,50 1,70 1,10 1,51 1,50 1,10 1,10 1,10 1,10 1,1	auges 133 ouges 1,38 ouges 1,38 1,56 1,56 1,24 e 1,43 e 1,43 e 1,43 e 1,40 lard-sur-Ille 1,40 lard-sur-Ille 1,40 lin-du-Cormier 1,36 lin-du-Cormier 1,36 lin-du-Cormier 1,36 sin-du-Cormier 1,36 lin-du-Cormier 1,36 sin-du-Cormier 1,36 lin-du-Cormier 1,36 lin-du-Cormie	auges 133 ouges 1,38 ouges 1,38 1,56 1,56 1,24 e 1,24 e 1,43 e 1,43 e 1,40 lard-sur-Ille 1,40 lard-sur-Ille 1,59 lin-du-Cormier 1,36 lin-du-Cormier 1,36 lin-du-Cormier 1,36 lin-du-Cormier 1,36 s-Vitré 0,98 s-Vitré 0,98 atillon-sur-Seich 0,59 goire 0,60
	Hédé-Bazouges 1,38 44 r	Hédé-Bazouges 1,38 44 r raie Dingé 44 r rgers Dingé 44 r	Hédé-Bazouges 1,38 44 r raie Dingé 44 r rgers Dingé 44 r Dingé 44 r	raie Dingé 1,38 44 r r raie Dingé 1,56 44 r r rgers Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r r l l l l Piéchâtel 1,24 41 r	raie Dingé 1,56 44 r rgers Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Le Haut Picchâtel 1,56 44 r Le Haut Propre 1,24 41 r Propre Saint-Père 1,43 44 r	raie Dingé 1,56 44 r rgers Dingé 1,56 44 r Bingé 1,56 44 r Sle Haut Picchâtel 1,56 44 r Propre Saint-Père 1,24 41 r Propre Saint-Père 1,43 44 r Saint-Père 1,43 44 r	raie Dingé 1,56 44 r raie Dingé 1,56 44 r gers Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Propre 1,24 41 r Propre Saint-Père 1,43 44 r Saint-Père 1,43 44 r Roz-sur-Couesnon 1,59 41 r	raie Dingé 1,56 44 r rgers Dingé 1,56 44 r Igers Dingé 1,56 44 r Dingé 1,24 41 r Propre Saint-Père 1,43 44 r Roz-sur-Couesnon 1,59 41 r Parcé 1,43 44 r	Hédé-Bazouges 1,38 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Pléchátel 1,24 41 r Saint-Père 1,43 44 r Saint-Père 1,43 44 r Roz-sur-Couesnon 1,59 41 r Parcé 1,49 44 r Saint-Médard-sur-IIIe 1,40 44 r	Hédé-Bazouges 1,38 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Piechátel 1,24 41 r Saint-Père 1,43 44 r Saint-Père 1,43 44 r Parcé 1,49 44 r Saint-Médard-sur-Ille 1,40 44 r Saint-Médard-sur-Ille 1,40 44 r	Hédé-Bazouges 1,38 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,24 41 r Saint-Père 1,43 44 r Saint-Père 1,43 44 r Roz-sur-Couesnon 1,59 41 r Parcé 1,49 44 r Saint-Médard-sur-Ille 1,40 44 r Gosné 1,51 41 r	Hédé-Bazouges 1,38 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,24 41 r Saint-Père 1,43 44 r Roz-sur-Coucesnon 1,59 41 r Roz-sur-Coucesnon 1,59 41 r Parcé 1,49 44 r Saint-Médard-sur-Ille 1,40 44 r Gosné 1,51 41 r Gosné 1,51 41 r Saint-Brice-en-Coglès 1,70 44 r	Hédé-Bazouges 1,38 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Pléchátel 1,24 41 r Saint-Père 1,43 44 r Roz-sur-Couesnon 1,59 41 r Parcé 1,49 44 r Saint-Médard-sur-IIIe 1,40 44 r Gosné 1,51 41 r Saint-Médard-sur-IIIe 1,51 41 r Saint-Médard-sur-IIIe 1,51 41 r Saint-Brice-en-Coglès 1,70 44 r Saint-Brice-en-Coglès 1,70 44 r	Hédé-Bazouges 1,38 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Piéchátel 1,24 41 r Saint-Père 1,43 44 r Saint-Père 1,49 44 r Parcé 1,49 44 r Saint-Médard-sur-Ille 1,40 44 r Gosné 1,51 41 r Saint-Brice-en-Coglès 1,70 44 r Saint-Brice-en-Coglès 1,70 44 r Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 42 r Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 42 r	Hédé-Bazouges 1,38 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,24 41 r Piéchátel 1,43 44 r Saint-Père 1,43 44 r Roz-sur-Couesnon 1,59 41 r Parcé 3aint-Médard-sur-IIIe 1,49 44 r Saint-Médard-sur-IIIe 1,40 44 r Gosné 1,51 41 r Saint-Brice-en-Coglès 1,0 44 r Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 42 r Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 42 r Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 42 r	Hédé-Bazouges 1,38 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,56 44 r Dingé 1,24 41 r Péchátel 1,43 44 r Saint-Père 1,43 44 r Parcé 1,49 44 r Parcé 1,49 44 r Saint-Médard-sur-IIIe 1,40 44 r Gosné 1,51 41 r Saint-Brice-en-Coglès 1,70 44 r Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 42 r Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 42 r Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 42 r Saint-Aubin-du-Cormier 1,36 42 r Retiers 0,98 44 u	ouges 1,38 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,24 41 r 1,24 41 r 1,43 44 r 1,49 44 r 1,49 44 r 1,51 441 r	ouges 1,38 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,24 41 r 1,24 41 r 1,43 44 r 1,43 44 r 1,43 44 r 1,49 44 r 1,49 44 r 1,40 44 r 1,40 44 r 1,51 41 r	ouges 1,38 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,24 44 r 1,24 44 r 1,24 44 r 1,43 44 r 1,49 44 r 1,49 44 r 1,40 44 r 1,40 44 r 1,51 41 r 1,51	ouges 1,38 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,24 44 r 1,24 44 r 1,43 44 r 1,43 44 r 1,43 44 r 1,49 44 r 1,49 44 r 1,51	ouges 1,38 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,24 41 r 1,43 44 r 1,43 44 r 1,49 44 r 1,49 44 r 1,51 44 r 1,50 44 u 1,50 44 u 1,50 44 r 1,50 44 r	ouges 1,38 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,56 44 r 1,24 41 r 1,24 41 r 1,43 44 r 1,43 44 r 1,43 44 r 1,43 44 r 1,49 44 r 1,49 44 r 1,40 44 r 1,51 41 r 1,51 41 r 1,51 41 r 1,51 41 r 1,51 44 r